

des notes caractéristiques des hommes du Nord. Il semble, maintenant, que l'on devra modifier cette mauvaise réputation ; car dans ces pays du Nord, en Norvège au moins, on dit qu'il s'est produit un fort mouvement de tempérance et que déjà les Norvégiens sont devenus un peuple relativement sobre. Le changement opéré est merveilleux, paraît-il, et promet beaucoup pour l'avenir.

Quelle a été la cause d'un tel résultat ? D'abord, le progrès de l'éducation parmi le peuple, à qui on a fait comprendre le mal qu'il se fait à lui-même, physiquement et moralement, par l'usage des liqueurs fortes ; ensuite le progrès dans la manière de vivre. De cette façon, un fort sentiment de tempérance a été produit parmi le peuple, aboutissant à une sévère législation en cette matière. La loi donne au peuple lui-même le pouvoir local de contrôle, avec beaucoup de latitude à l'égard des moyens à prendre pour exercer ce contrôle.

Dans les contrées à faible population, le peuple possède un pouvoir de veto. Dans les villes à population plus dense, des compagnies désintéressées, appelées *samiags*, sont exclusivement chargées du commerce de liqueurs.

La « *samiag* » est donc une compagnie qui a le monopole de la vente en détail de toutes les liqueurs alcooliques ; et cette compagnie est sous la double dépendance de l'Etat et de la municipalité. Son commerce est limité à la ville où elle est instituée. Les directeurs perçoivent un modique honoraire pour leurs services. Le taux d'intérêt accordé aux actionnaires est de cinq pour cent. Des hommes de position et de crédit acceptent sans difficulté la charge de directeur. Les profits de la « *samiag* » vont à l'Etat, à la municipalité et à des œuvres d'utilité publique.

B.

---

Que les hommes s'acquittent des derniers devoirs à l'égard des morts qui leur appartiennent, qu'ils accordent à leur affection humaine cette sorte d'adoucissement, rien n'est plus légitime ; mais qu'ils mettent beaucoup plus de soins et de ferveur à multiplier les oblations, les prières et les aumônes qui peuvent secourir les âmes des défunts.

S. AUGUSTIN.